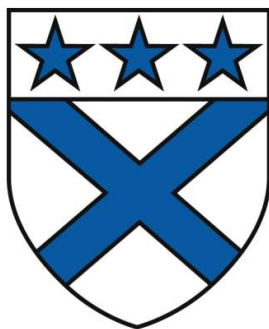


OFFICIEL



INFORMATION IMPORTANTE

A LA POPULATION



Administration communale

Rue de la Laiterie 5 – 1427 Bonvillars

Tél. 024 436 12 50

Horaire d'ouverture : Lundi 17h30-18h45 – Mardi 9h30-11h00

www.bonvillars.ch – administration@bonvillars.ch

Cérémonie d'installation des autorités communales

Nous vous informons que Monsieur le Préfet Fabrice De Icco procédera à l'assermentation des autorités communales :

**le lundi 4 mai 2026 à 19h30
à la Grande Salle de la Cour**

Nous vous rappelons que toute personne souhaitant faire partie d'une commission ou siéger au Conseil général dès le 1^{er} juillet 2026, est attendue à cette cérémonie pour se faire assermenter.

Vous trouverez ci-après l'ordre du jour officiel qui fait office de convocation.

Nous vous remercions de vous présenter à la Grande Salle à partir de 19h00 que nous puissions contrôler vos identités ainsi que votre inscription effective au registre du corps électoral de notre commune.

En cas de question notre Greffe Municipal est à votre disposition.



Bonvillars, le 13 avril 2026

COMMUNE
DE
BONVILLARS

**Cérémonie d'assermentation des autorités par Monsieur le Préfet,
le lundi 4 mai 2026, à 19h30, à la Grande Salle de la Cour à Bonvillars**

Ordre du jour :

Sous la présidence de M. le Préfet Fabrice De Icco :

1. Assermentation des membres du Conseil
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Election du président du Conseil
4. Election du secrétaire du Conseil
5. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
6. Message du préfet

Sous la présidence du président du Conseil nouvellement élu :

1. Election du vice-président
2. Election des scrutateurs et de leurs suppléants
3. Election des membres des commissions du Conseil
4. Election des délégations aux associations intercommunales et autres représentations
5. Divers

Commune de Bonvillars